



**Compte rendu CA du CCAS**  
**1.10.2020 - 18h30**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>le cas échéant pouvoir donné à</b>
MOREAU	Gérard		excusé	Mme Maingant Le Gall
LECOMTE	Catherine	x		
JOLY	Sylvie	x		
MAINGANT LE GALL	Soizic	x		
BIDAUX	Nadine	x		
PEREZ	Tina	x		
LAMOTTE	Catherine	x		
DUCLOS	Monique		démissionnaire	
MOLLET	Philippe		démissionnaire	

Secrétaire de séance : Nadine Bidaux

Ouverture du CA : 18h35

Mme Maingant Le Gall annonce que Mme Duclos (nommée au titre de l'UDAF) et M. Mollet (nommée au titre des personnes âgées) sont démissionnaires.

Dans un premier temps, l'UDAF sera sollicitée et si personne n'est nommée, une publicité sera faite auprès des différentes associations pour nommer deux nouvelles personnes qualifiées (insertion, personnes âgées,...).

### **1. Délibération pour la mise en place d'une permanence du CCAS**

Suite au groupe de travail, il est proposé qu'une permanence CCAS soit mise en place un après-midi par semaine (mercredi si possible). Cette permanence sera tenue par l'agent administratif en charge du CCAS. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer sur cette demie-journée, il sera possible de prendre rendez-vous.

Mme Maingant Le Gall, au titre de vice-présidente assurera une permanence un samedi par mois ou recevra sur RV.

La secrétaire générale de la mairie est d'accord sur cette organisation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de retenir ce type d'organisation.

### **2. Délibération pour le règlement Aide et Secours du CCAS**

Dans le document, une erreur orthographique à corriger.

Dans le tableau Ressources, p5: dans « autres charges incompressibles », ajouter après 60€ : par mois et par famille

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement Aide et Secours du CCAS

Lors du CA de décembre, les délibérations des fiches procédures pour les Aides et Secours, le barème retenu et la fiche de demande d'aide seront à l'ordre du jour

### **3. Délibération colis de Noël**

Actuellement, les personnes âgées reçoivent un colis de victuailles d'une valeur de 18€ pour une personne isolée et de 26€ pour un couple.

L'équipe du CCAS propose de transformer ce colis en bon d'achat de 10€ valable dans les commerces de Préaux (à dépenser dans tous les commerces de Préaux en 1 fois).

2 bons de 10€ pour une personne isolée et 3 bons de 10€ pour un couple.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de mettre en place un colis de Noël sous forme de bons d'achat de 10€ (2 bons pour les personnes isolées et 3 bons pour un couple). Les bénéficiaires seront nés avant et jusqu'en 1954.

### **Informations diverses**

#### Prise de contact avec le CMS de Buchy

L'assistante sociale, Mme Vittot, n'exerce plus à Buchy depuis un an. Elle est remplacée par Mme Arinal Shanti (congé maternité à compter du 3 octobre). Le barème de calcul du reste à vivre lui sera envoyé pour avis.

Rappel : les dossiers ne sont pas présentés de façon individuelle au CA. La délibération antérieure qui court toujours permet de traiter le dossier. L'agent de mairie désigné et la vice-présidente sont en charge du traitement.

### **Prochaine réunion**

Groupe de travail Fiches Aides et Secours: 18h30 - jeudi 8 octobre à la mairie

Prochain CA le 3 décembre à 18 :30 en Mairie.